

Preavis dans le cadre d'une crp

Par stephane salaun

Bonjour,

je suis licencié pour motif économique dans le cadre d'un paln social dans une entreprise de moins de 50 salariés.

Je vais signer une CRP. J'ai 1 mois de préavis payé que je ne ferai pas (j'en donne 2 à pôle emploi).

Puis-je exiger pendant 1 mois de pouvoir bénéficier de mes outils : voiture de fonction, PC, téléphone... ?

Merci